

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de Juin, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à Vix, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 11/15	CHOLLET Joël MOREAU Yannick BORDET Bernard ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIIN Jacques	BENET DAMVIX LE MAZEAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON	
CC SUD VENDÉE LITTORAL 07/14	LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud GUINOT Bertrand CAREIL Pierre BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	L'ILE D'ELLE LUCON MOREILLES STE GEMME LA PLAINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS	
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 10/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane VERGNAUD Benjamin MAROT Roger BOBINEAU Joël RIDEAUD Daniel SAVINEAU Michel POUZET Michel RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDEE DOIX LES FONTAINES FONTENAY LE COMTE LONGEVES MERVENT MONTREUIL PISSOTTE ST MARTIN DE FRAIGNEAU ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 01/10	BECOT Pascal	ST SULPICE EN PAREDS	
Total délégués présents : 29/64			
POUVOIRS	GRELIER Alain LANDAIS Bernard GANDRIEU James LAMY Judicaël GUIGNARD Gérard ARNAUDEAU Jean-Marie HERNANDEZ Philippe GUENION Christian	FAYMOREAU CHAMPAGNE LES MARAIS STE PEXINE LA TAILLEE BOURNEAU FOUSSAIS PAYRE ST MARTIN DES FONTAINES ST MAURICE DES NOUES	à M. CHOLLET Joël à M. BOURNEL Paul à M. CHARPENTIER Arnaud à Mme DAVID Laetitia à M. GATINEAU Dominique à M. BOULARD Stéphane à M. BAUDRY Yves à M. BECOT Pascal
Total représentés : 08/64			
Total présents et représentés : 37/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240617-DELIB502024-DE



OBJET : DECLARATION SYSTEME D'ENDIGUEMENT - DELIB N°50/CS 17 JUIN 2024

Conformément aux délibérations précédentes le système d'endiguement a été déclaré en avril 2024 et les arrêtés préfectoraux sont attendus pour juillet.

De la consultation des ASA, il est ressorti que le système proposé lors du comité syndical du 25 mars a été validé par tous, mais très peu de cessions d'ouvrages ont été acceptées en dehors des digues des 5 Abbés (Mouillepieu et Petit Poitou) et d'un tronçon de la ceinture des Hollandais (ASA de Champagné).

Des conventions sont en cours de rédaction avec les ASA.

Une consultation de la SAFER a été effectuée pour mettre en place une SUP (Servitude d'Utilité Publique) avec négociation pour acquisition des portions de parcelles privées situées sous l'emprise des digues. L'évaluation financière de cette mission a été d'environ 150 000 € pour la SAFER et de plus de 350 000 € de frais d'acte de bornage et foncier au vu du nombre extrêmement important de parcelles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide de reporter les acquisitions de digues sur les phases de travaux à venir où des subventions seront alors disponibles.
- Décide d'assurer la maîtrise foncière des emprises de digues par simple SUP ;
- Autorise le Président à consulter des cabinets pour la mise en place de la SUP pour un montant défini dans une précédente délibération de 80 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER